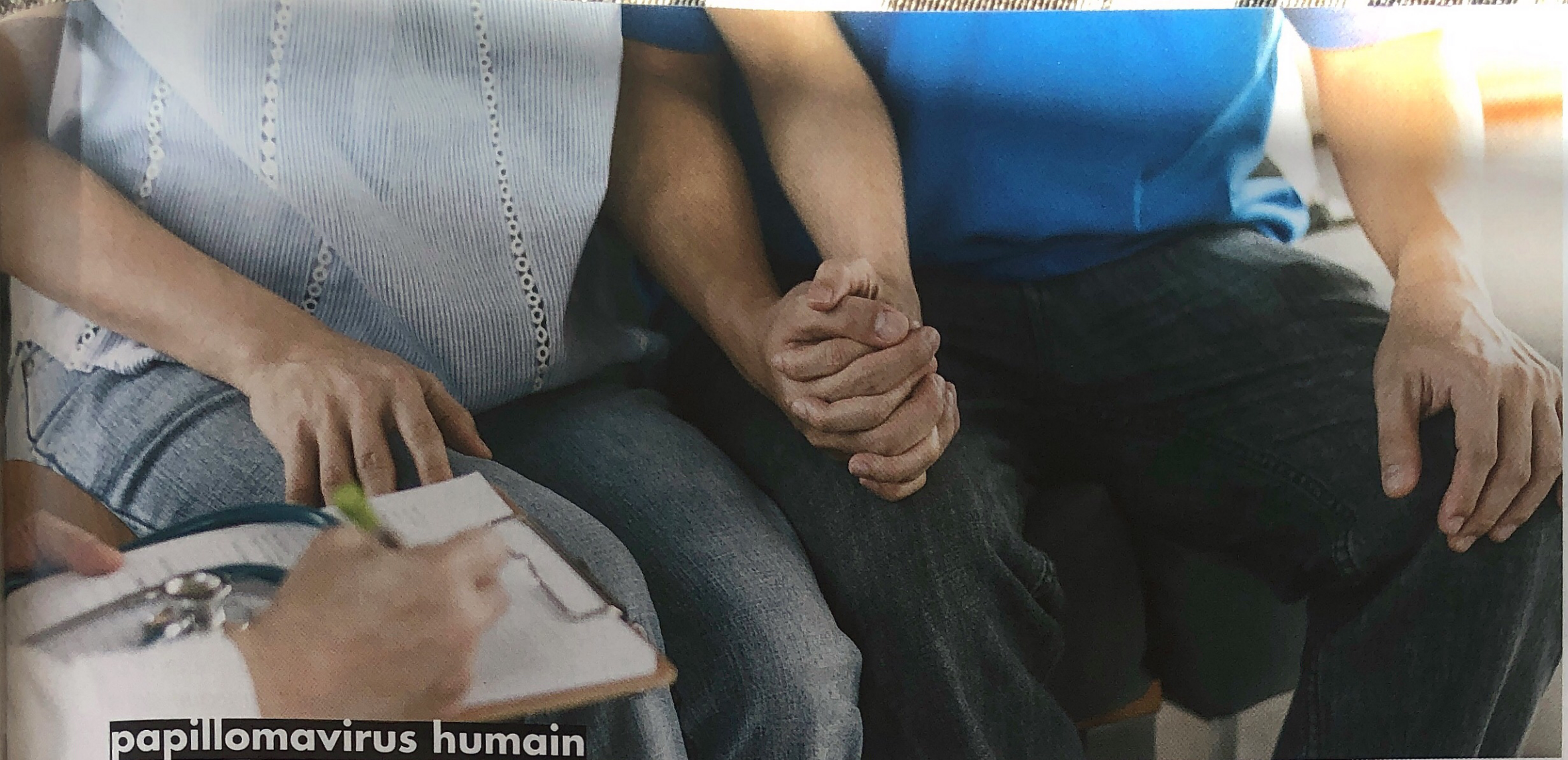




papillomavirus humain

Dépistage et vaccination **contre l'infection au HPV** changent cette année

2020 sera l'année du changement pour le papillomavirus humain (HPV). La Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale a présenté de nouvelles recommandations.

Le test HPV est désormais recommandé en première intention à partir de 30 ans afin de détecter la présence du papillomavirus, associé à un risque élevé de développement d'une lésion cervicale précancéreuse ou cancéreuse. La raison est une meilleure sensibilité du test comparé à l'examen cytologique recherchant des lésions cellulaires annonciatrices d'un cancer. « *Quand un test HPV est négatif, la probabilité qu'il y ait une lésion est quasiment nulle* », affirme le Dr Jean-Luc Mergui, gynécologue à Paris. Cette meilleure sensibilité permet aussi d'allonger l'intervalle entre les frottis négatifs de trois à cinq ans. L'examen cytologique garde sa place en seconde intention, lors de test HPV positif. « *On recherche d'abord l'infection, puis la lésion* », explique le Dr Christine Bergeron, gynécologue, anatomocytologiste et présidente de la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale (SFCPCV). *C'est ce que propose le reste de l'Europe depuis quatre ans !* »

Mieux informer pour ne pas affoler

Néanmoins, le test HPV a une plus faible spécificité. « *Beaucoup de femmes sont porteuses du virus, mais très peu présentent des lésions* », explique le Dr Mergui. Or, un test HPV + entraîne une dépression et un déclin très important de la sexualité. » Il recommande une bonne gestion de l'information par les médecins qui doivent expliquer que « *si l'HPV est une infection quasi systématique chez les non-vaccinés, le virus disparaît en 12 à 14 mois chez 90 % des personnes. De nombreux praticiens ne connaissent pas*

la physiopathologie du papillomavirus ». En revanche, les préconisations ne changent pas pour les 25 à 30 ans et restent fondées sur un examen cytologique tous les trois ans après deux tests normaux à un an d'intervalle. « *À cet âge-là, le virus est fréquemment présent, donc il ne faut pas inquiéter les femmes pour rien* », souligne le Dr Bergeron.

En finir avec l'orientation sexuelle

« *Depuis décembre 2019, la Haute autorité de santé (HAS) recommande la vaccination anti-HPV aux garçons* », se félicite le Pr Xavier Carcopino, gynécologue. *Hétérosexuels ou homosexuels, les hommes sont aussi concernés* », avec un quart des cancers HPV induits. La SFCPCV espère que cette extension d'indications améliorera le faible taux de vaccination, qui n'est que de 24 %. Avec une couverture vaccinale de plus de 60 %, fixée par le plan cancer 2014-2019, « *on éviterait entre 75 et 100 % des infections à HPV ciblées par le vaccin chez les filles, avec une protection indirecte des garçons partenaires de ces femmes vaccinées de l'ordre de 60 à 100 %* ». La couverture vaccinale chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) est également très faible, d'environ 15 %. L'absence de distinction selon l'orientation sexuelle pourrait là encore simplifier les choses.

La HAS recommande de vacciner tous les 11 à 14 ans révolus en deux injections à six mois d'intervalle, avec un rattrapage possible de 15 à 19 ans révolus en trois injections. La vaccination reste recommandée jusqu'à 26 ans pour les HSH. ■ **Caroline Bouhala**

› Le remboursement

Les indications de prise en charge du frottis HPV et du vaccin restent trop restrictives, excluant les dernières recommandations scientifiques.

« *La loi de santé 2020 a mis en place un Haut conseil de la nomenclature, car les pouvoirs publics se sont aperçus d'un décalage incroyable entre l'avancée de la science et la mise à jour de la nomenclature* », explique le Dr Bernard Huynh, gynécologue et trésorier de la SFCPCV. *Cette structure devrait commencer à travailler en avril. Nous préconisons que prévention et dépistage du cancer du col soient prioritaires.* » Un arrêté, paru au Journal officiel du 7 février 2020, indique que le test HPV sera pris en charge pour le dépistage à partir de 30 ans dès le mois d'avril. Enfin !